

10 Faits divers & Justice

Découverte macabre à Franceville

Un jeune homme retrouvé pendu dans sa chambre



C'est dans cette chambre que Lendoye a été retrouvé pendu.



Parents et proches du défunt désespérés après la découverte macabre.

TAÏRONNE Lendoye, un jeune Gabonais de 27 ans sans emploi, a été retrouvé mort pendu dans sa chambre. Les faits se sont produits, il y a quelques jours, dans la maison familiale sise au quartier Sable, dans le deuxième arrondissement de Franceville, où le disparu vivait avec les siens. La découverte macabre a été faite par la mère du défunt, Clarisse Mbessi, vers 3 heures du matin, alors qu'elle sortait, comme à l'accoutumée, pour prépa-

rer les beignets qu'elle vend dès le lever du jour dans le secteur. Ce qui éveille l'attention de la pauvre maman, c'est que la chambre du regretté Lendoye, située à l'extérieur de la maison, est éclairée à cette heure de la nuit. Clarisse Mbessi se met alors à crier le nom de son fils. Sans succès. Elle tente ensuite d'ouvrir la chambre. Mais celle-ci est verrouillée de l'intérieur. De plus en plus intriguée,

dame Mbessi fait le tour de la pièce, puis jette un coup d'œil à travers la fenêtre qui est juste rabattue. Devant elle, une scène d'horreur : le corps sans vie de son fils Taïronne pend à un drap fixé à une latte. Toute la maisonnée, tirée du sommeil par la dame, est prise de stupéfaction en découvrant le spectacle. Selon les témoignages des parents, Lendoye Taïronne était en état d'ébriété quand il est rentré la veille. Dans la foulée, son

frère aîné lui aurait reproché d'avoir vendu la poule de leur grand-mère. Le galliforme était destiné à être acheminé sur Libreville pour honorer un événement. Mais Taïronne Lendoye aurait mal digéré le reproche de son aîné. Ruminant sa colère, il aurait menacé de faire "quelque chose de mauvais". S'ôter la vie en se suicidant ? La famille, qui n'a été informée de ce détail qu'après coup, a toutes les raisons de s'interroger.

D.K
Libreville/Gabon

Une banale affaire a tourné au drame au quartier Sable, dans le deuxième arrondissement de Franceville. En effet, un jeune homme de 27 ans, Taïronne Lendoye, s'est donné la mort, en se pendant dans sa chambre, parce qu'il n'aurait pas apprécié la remarque de son frère aîné, qui lui reprochait d'avoir vendu la poule de leur grand-mère.

Lutte contre les stupéfiants à Makokou

Il cultivait du cannabis dans la plantation de son grand-père

SCOM
Libreville/Gabon

A 18 ans, A.N.N. nourrissait déjà l'ambition de maîtriser, non seulement les circuits de distribution du cannabis, mais également de devenir un grand producteur de cette drogue à Makokou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Malheureusement, les éléments de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) l'ont pris en flagrant délit. Mettant ainsi fin à son rêve. En effet, au cours de leurs investigations dans l'une des plantations du grand-père du mis en cause, les limiers sont tombés sur 197 pieds de cannabis. L'enquête a démontré que l'adolescent en était le propriétaire. D'où son interpellation, afin qu'il rende des comptes à la justice. Le rapport d'enquête indique que le jeune homme s'approvisionnait en vrac de cannabis (chanvre indien à l'état pur) à Ovan, une ville voisine de Makokou. Son fournisseur présumé, un certain Modrich, lui aurait vendu une quan-



Le parquet de Makokou a écroué le suspect à la prison centrale.

tité de chanvre indien, qui lui a permis d'obtenir un lot de bonbons de cette drogue. Mais, dans la nuit du 24 octobre 2017, vers 22 heures, alors qu'il s'apprête à écouler la "marchandise" dans un bar du Quartier Central, l'adolescent est interpellé. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) ayant été mis au parfum de ses activités illicites par des informateurs, A.N.N. était suivi à la trace. **UNE VALEUR MARCHANDE DE 550 000 FRANCS.** Lors de la fouille effectuée sur le suspect, les policiers ont saisi 7 bonbons de cannabis dans ses poches. La suite des inves-

tigations conduit les enquêteurs dans la zone des Grandes endémies, où le grand-père du présumé dealer possède une vaste plantation. Là-bas, les éléments de l'antenne locale de l'Oclad y découvrent, à leur grande surprise, 197 pieds de cannabis sur le site. Les enquêteurs ont évalué le coût de cette "marchandise" à environ 550 000 francs. Grâce au pactole qu'il devrait engranger, le jeune homme déscolarisé comptait, selon ses explications, se mettre à l'abri du besoin pendant un moment. Interrogé sur les activités blâmables de son petit-fils,



A.N.N.tenant l'herbe prohibée entre ses mains.

le grand-père, âgé de 82 ans, a confié aux agents qu'il ignorait tout de la présence de cette herbe prohibée sur son champ consacré à la culture de la banane et du manioc. Toutes les charges pesant désormais sur le suspect, les limiers ont présente le

jeune délinquant devant le parquet de Makokou le 30 octobre dernier. Le juge d'instruction, au terme de l'audition du mis en cause, l'a placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. En attendant son jugement.

Faits d'ailleurs

Elle abat ses deux filles de 5 et 7 ans

À Mabank (Etats-Unis), Sarah Nicole Henderson, 29 ans, a abattu d'une balle dans la tête ses deux filles Kenlie et KayLee, âgées de 5 et 7 ans, alors qu'elles dormaient paisiblement dans le salon. Elle a aussi tenté d'exécuter son mari, qui était assoupi, mais son arme s'est enrayée. Elle l'a alors réveillé et lui a dit «Chéri, je viens juste de tuer les filles». La jeune femme a été interpellée et a été inculpée pour meurtre.

Deux bébés meurent lors d'un retour de mariage

Lors d'un retour d'une fête de mariage près de Nîmes (France), six membres d'une famille ont été victimes d'un grave accident de la route. Le conducteur a perdu le contrôle du véhicule, a fini en glissade avant de percuter un feu, un ariabus et de la végétation. Une mère de famille de 24 ans et ses deux bébés, âgés de 6 et 18 mois, sont morts sur le coup. Deux autres occupants ont été transportés à l'hôpital où ils se trouvent entre la vie et la mort. Quant au sixième occupant, le conducteur, il est indemne. Il a été interpellé et placé en garde à vue. Selon les premiers éléments de l'enquête, il roulait beaucoup trop vite. De plus, les passagers étaient trop nombreux, les ceintures de sécurité n'avaient pas été bouclées, et les bébés n'étaient pas installés dans des sièges enfants. D'autre part, la voiture n'était pas assurée et le contrôle technique était périmé.

La photo d'un pédophile placardée dans la ville

Des affiches montrant la photo d'un pédophile présumé ont été placardées dans le canton de Soleure (Suisse). «Attention! Pédophile en liberté!» disait le message. D'autres messages similaires accusent l'homme sur la photo d'avoir violé des enfants et demandent à la population de s'en tenir à l'écart. S'y trouvent à chaque fois les coordonnées du pédophile présumé. Les affiches ont rapidement été enlevées par les agents municipaux. «Que les faits dénoncés soient avérés ou non, celui qui porte atteinte à l'honneur d'autrui nommément ou d'une manière qui le rend reconnaissable, sans pouvoir se prévaloir d'un intérêt légitime, commet un acte illicite», explique un avocat.